



SALON COMMERCIALES DU PAVILLON PIFS 2023 Du 7 – 10 NOVEMBRE @ MARCHÉ DE PUNANGA NUI

Formulaire D'inscription Du Vendeur

Personne de contact: _____

Téléphone: _____

Mobile: _____

Email: _____

Facebook: _____

Nom Du Stand: _____

Choisissez votre type de stand:

1. Arts/artisanat:

Veillez fournir une description des objets d'art et d'artisanat que vous vendez.

2. Vêtements style local:

Veillez fournir une description de votre style de vêtements.

Signature: _____

Nom: _____

Date: _____

Noté: Les candidatures de Polynésie Française ne seront prises en compte qu'avec leurs billets d'avion aller-retour joints au dossier.



Termes et conditions

En tant que fournisseur de Polynésie française, vous et votre personnel êtes responsables de lire, de comprendre et de respecter les normes, règles, et réglementations applicables à votre entreprise. Les règles et réglementations du BTIB peuvent être modifiées de temps à autre. BTIB se réserve le droit de refuser une demande de fournisseur, d'interdire à quiconque de vendre lors d'un événement et/ou d'interdire la vente de tout produit lors d'un événement. Les fournisseurs potentiels doivent passer par ce processus de candidature pour pouvoir participer à l'événement.

1. Les candidatures de Polynésie Française ne seront prises en compte qu'avec leurs billets d'avion aller-retour joints au dossier.
2. BTIB se réserve le droit de refuser la participation à tout fournisseur.
3. La préférence sera accordée aux candidats proposant qui conviennent le mieux au public cible de l'événement.
4. L'installation commence deux heures avant l'ouverture de l'événement. Tous les vendeurs doivent être prêts à travailler avant 9 heures du matin les trois jours de l'événement.
5. Note: un nombre limité de stands sont disponibles. Les vendeurs seront acceptés en fonction de la disponibilité.
6. Les vendeurs ne doivent pas échanger de sites avec d'autres vendeurs avant ou pendant l'événement sans l'approbation du BTIB.
7. Les vendeurs ne sont pas autorisés à poursuivre une collecte de fonds par quelque moyen que ce soit, ni à revendre ou sous-louer un espace de stand pré-attribué. Aucun tirage au sort n'est autorisé.
8. BTIB se réserve le droit d'expulser ou de bloquer tout fournisseur d'un événement pour conduite bruyante, activité illégale, non-respect des règles et réglementations du fournisseur telles qu'énumérées dans ce document et non-respect de toute demande raisonnable faite par l'équipe de direction de BTIB.
9. L'annulation ne seront effectués que si l'événement est annulé à tout moment en raison d'une catastrophe naturelle, par exemple. cyclone, tsunami, etc.
10. Les vendeurs de Polynésie française, ont le choix juste de l'option de tente 3x3 - BTIB sponsorise que les tente 3x3, une table et une chaise.
11. BTIB n'assume aucune responsabilité concernant les frais de voyage, l'hébergement des candidats venant de Polynésie française.
12. Les obligations de TVA au contrôle aux frontières relèvent de votre propre responsabilité. A noter que les biens commerciaux sont taxés à 15%.
13. Les vendeurs ne sont autorisés à utiliser que 1 à 3 appareils électroménagers par jour au coût de 20 \$ par jour. Veuillez fournir vos propres rallonges et multiprises.
14. Tous les véhicules seront autorisés dans la zone de l'événement uniquement à des fins d'installation et de rangement. L'heure de préparation s'effectue de 7h à 8h30. L'heure de déballage est à partir de 14h. Les vendeurs qui arrivent après 8h30 pour faire leurs bagages, ou qui souhaitent faire leurs bagages avant 14h00, ne seront pas autorisés à se rendre à leur stand en voiture.



Business Trade Investment Board

Cook Islands

15. Veuillez vous assurer d'avoir deux personnes en même temps à votre stand. La rotation et les quarts de travail sont encouragés. À tout moment, faites fonctionner votre stand, ne le laissez vide à aucun moment pendant l'événement.
16. Les vendeurs doivent maintenir leurs stands propres et bien rangés en tout temps. Les vendeurs sont responsables de l'enlèvement de leurs propres déchets, emballages et matières recyclables et doivent s'assurer que le site est laissé propre en tout temps. Des poubelles seront mises à disposition autour du terrain.
17. 21. Les vendeurs seront facturés :
 - a. 1. Des frais si BTIB engage des dépenses pour nettoyer le stand d'un vendeur ou les restes de déchets.
 - b. 2. Si BTIB encourt des amendes/pénalités en raison de la négligence d'un vendeur.
 - c. 3. Si une action de la part du vendeur entraîne des dépenses supplémentaires pour BTIB.
18. BTIB se réserve le droit de renoncer à tout espace vendeur restant inoccupé. BTIB a le droit de louer l'espace si un autre vendeur souhaite l'occuper.
19. Ni BTIB, ni ses agents ou représentants ne seront responsables de toute blessure, perte ou dommage pouvant survenir au vendeur, à vos employés ou à vos biens, quelle qu'en soit la cause. En aucun cas BTIB ne sera responsable de la perte de profit ou d'autres dommages accessoires ou consécutifs. Les vendeurs doivent obtenir, à leurs frais, une assurance adéquate contre toute blessure ou perte de dommages à leur équipement, véhicule, articles ou produits.
20. Une sécurité adéquate sera assurée pendant les heures où l'événement n'est pas ouvert au public. Toutefois, les vendeurs sont seuls responsables de la sécurité de leur propre matériel, véhicule, articles, produits et équipements. BTIB ne sera pas responsable de toute perte ou dommage, y compris un incendie, un accident, un vol ou un cas de force majeure (tempête, tsunami ou autre) survenu lors de l'événement. Il est entendu que tous les biens du vendeur restent sous sa garde, sa garde et son contrôle pendant le transport vers et depuis et dans la zone du terrain de l'événement.
21. Tous les vendeurs doivent se conformer à la cérémonie d'ouverture et respecter la demande de BTIB jusqu'à ce que la cérémonie soit terminée ou jusqu'à ce que BTIB ait donné son accord pour commencer.
22. Les vendeurs ne sont pas autorisés à utiliser tout type de système audio, y compris des haut-parleurs ou des microphones, sans l'autorisation de BTIB.
23. Aucune graisse ou eau grise ne doit être déversée sur le sol ou dans les égouts, ni déversée dans la mer voisine.
24. Il est mutuellement compris et convenu que BTIB fera preuve de diligence appropriée et raisonnable pour que tous les services d'alimentation électrique applicables soient disponibles à temps pour l'ouverture de l'événement. Des précautions appropriées et raisonnables doivent être prises pour éviter l'interruption des services d'électricité pendant l'événement. BTIB ne pourra être tenu responsable d'un retard d'installation ou de toute interruption qui pourrait survenir.
25. BTIB se réserve le droit d'annuler la candidature de tout fournisseur et/ou d'interdire au vendeur de participer à des événements futurs s'il détermine que le fournisseur a violé l'une des conditions générales ou perturbe les autres fournisseurs et présente un danger. à d'autres sur le terrain de l'événement.



Business Trade Investment Board Cook Islands

26. Étant donné que cet événement s'aligne sur la réunion des dirigeants du Forum du Pacifique 2023, le BTIB entend mettre en valeur et soutenir nos communautés du Pacifique vivant et travaillant dans les Îles Cook. Chaque communauté du Pacifique et internationale aura l'occasion de participer et de vendre leur produits traditionnelle authentique.
27. Le pavillon accueillera divers stands d'information représentant des agences de tout le Pacifique venues aux Îles Cook pour exposer et lancer leurs produits et services. Les vendeurs sont priés de considérer cette partie du Pavillon et de demander aux clients de se rendre aux kiosques d'information.